

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 15 DECEMBRE 2022
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Conseil d'administration du 6 octobre 2022 : validation du compte rendu
- Présentation d'un accompagnement de collectivités par le CAUE et d'actions CAUE en cours
- Projet d'orientation 2023/2026
- Budget prévisionnel 2023
- Convention financière pluriannuelle avec le Département 2023/2027
- Evolution du montant des conventions d'accompagnement
- Protocole télétravail
- Points divers

Le 15 décembre 2022 à 18h 00, le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux du CAUE à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Célia AUZOU, Architecte
Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac
Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de St-Priest
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques
Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche
Christian FEROUSSIER, président du CAUE, vice-président du Département, maire de St-Fortunat-sur-Eyrieux
Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu-le-Roi
Hélène LACROIX, trésorière du Bureau du CAUE de l'Ardèche
Brigitte MOREL, secrétaire du Bureau du CAUE de l'Ardèche
Hervé OZIL, administrateur du CAUE
Robert ROUX, 2^{ème} vice-président du CAUE de l'Ardèche
Céline VIDALLET, représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes
Laure VIGNERON, Représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
Jean-François VILVERT, Architecte des Bâtiments de France – UDAP de l'Ardèche
En visio :
Laurence ALLEFRESDE, conseillère départementale, maire de Prunet

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :
Jérôme DAMOUR, directeur du CAUE
Jules ABEL, conseiller paysagiste

Conseil d'administration du 15 décembre 2022



Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance
Séverine MONDINO, chargée de communication et de projets culturels
Patrick YIU, conseiller architecte, remplaçant Wesley BAUDEZ représentant du personnel

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Thierry AUMAGE, directeur académique des services de l'Education Nationale
Wesley BAUDEZ, représentant du personnel du CAUE de l'Ardèche
Benoît CLARET, président de la Chambre d'Agriculture
Florine LACROIX, représentant l'association régionale de la Fédération française du paysage
Laurent MARCE, conseiller départemental, maire de Talencieux
Marie MERIC, représentant la Chambre d'Agriculture
Régis PERRIER, représentant la Chambre d'Agriculture
Ingrid RICHIOUD, vice-présidente du Département, adjointe au maire de Tournon sur Rhône
Benoît VERPEAUX, représentant la Direction académique des services de l'Education Nationale

Christian FEROUSSIER ouvre la séance en énumérant la liste des excusés.

1. Conseil d'administration du 6 octobre 2022 : validation du compte rendu.

Le compte rendu du 06/10/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation d'actions CAUE en cours et d'un accompagnement de collectivités par le CAUE

Jérôme Damour précise que l'objectif est de partager l'actualité du CAUE à travers deux actions et un accompagnement de collectivité. Il laisse la parole à Séverine MONDINO, Jules ABEL et Patrick YIU pour les présenter.

Action Places aux femmes

Séverine MONDINO présente cette action initiée en fin d'année 2021 par un colloque « Places aux femmes, les espaces publics ruraux ont-ils un sexe ? ». L'idée est de s'interroger sur la place des femmes dans les espaces publics ruraux. Trois communes ont été choisies comme lieux d'observation et d'expérimentation sur cette thématique : Alba la Romaine, Lalevade d'Ardèche et St Julien d'Intres.

- Alba la Romaine : le sujet était la place des filles dans la cour de l'école. La résidence d'une semaine rassemblait Edith Maruéjols spécialiste du sujet, une facilitatrice graphique Aline Rolin, une designer sociale et la Compagnie des chimères pour rendre compte de la démarche avec un spectacle.

Elle a permis de co-construire avec les élèves l'aménagement de la cour d'école pour que l'espace soit partagé au mieux. La reconstitution a rassemblé plus de 100 personnes, les élus de la commune étaient très motivés.

- St Julien d'Intres : cette commune comprend deux usines textiles et il s'agissait lors de cette résidence d'étudier les déplacements des ouvrières dans l'espace public et de recueillir leurs témoignages. Une sociologue ainsi que deux architectes ont travaillé avec elles sur ces questions.

Le city stade installé dans la commune a aussi fait partie de l'étude car il pose des questions d'usage. La radio BLV de Bourg les Valence va produire prochainement des podcasts retraçant cette démarche.

- Lalevade d'Ardèche : la résidence a été composée de Corinne Luxemboug, géographe, professeur des universités, Alexa Brunet photographe et Anouck Mingeot architecte. L'étude portait sur la fréquentation du pumphack, espace dédié aux vélos et trottinettes très fréquenté

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

CF

mais par seulement ¼ de filles. La signalétique d'un autre espace de loisirs dans la commune est aussi très masculine et devrait être modifiée.

Suite à ces trois résidences, une exposition sera réalisée par le CAUE et pourra circuler sur le département. Pour rappel cette action est financée à 80% avec des fonds européens Leader. Elle a aussi permis de tisser du lien avec la Préfecture qui finance les podcasts et l'intervention des facilitatrices graphiques.

Brigitte MOREL demande s'il y a un animateur sur le pumphack. Séverine précise que c'est en réflexion.

Pour répondre à Guy BOUCHER, Séverine explique que, quand les espaces sont dédiés, ils sont genrés. Un espace multi activités permet une fréquentation de tous les publics.

Accompagnement de collectivités : l'exemple du parc Pradelle à Bourg Saint Andéol

Jules ABEL, présente cet accompagnement qui s'est déroulé sur l'année 2022. Il s'agissait d'une demande de la commune de concevoir le parc dans son ensemble au regard des différents publics qui le fréquentent. Un historique du lieu, une étude des usages et des différentes parties du Parc ont été étudiés.

Un scénario d'aménagement, un phasage et une estimation des coûts ont été produits. Le Président souligne l'importance pour une collectivité de ce travail pour faciliter l'aide à la décision.

Action « Prends ton casque »

Patrick YIU présente cette nouvelle action qui permet de faire un retour d'expérience d'un accompagnement d'une collectivité par le CAUE et de faire visiter un chantier à des élus d'autres communes en présence des corps de métiers et du maître d'œuvre.

La commune de Vernosc les Annonay a accueilli cette 1^{ère} édition. La commune a sollicité le CAUE en 2020 pour la construction d'une cantine scolaire. Elle a, après étude par le CAUE des usages, atouts et contraintes de différents sites, porté son choix sur une extension en ossature bois d'une salle des fêtes elle-même restructurée en cœur de village.

Une visite s'est déroulée sur une journée avec des élus, des scolaires et des habitants pour découvrir le projet et comprendre toutes les étapes techniques et budgétaires de ce nouvel équipement.

Le Président et les administrateurs soulignent le travail de l'équipe et l'assistance du CAUE sur la durée de l'accompagnement.

3. Projet d'orientation 2023/2026

Jérôme DAMOUR rappelle la méthode d'élaboration du projet qui a mobilisé l'équipe du CAUE avec différents temps de réflexion et de production, les membres volontaires du CA et de l'AG avec trois ateliers de début juillet à novembre 2022 :

- Etat des lieux / Valeurs du CAUE et enjeux partagés ;
- Identification d'axes stratégiques et de pistes d'actions
- Présentation d'actions pour le projet d'orientation

Des échanges se sont déroulés avec différents partenaires aussi : Département, PNR, ALEC

Il remercie l'équipe et les membres volontaires de l'AG et du CA pour leur investissement dans cette démarche qui n'était pas facile à conduire pour différentes raisons :

- un calendrier contraint court :
 - o pour partager un diagnostic du précédent projet d'orientation ;
 - o construire une ambition commune pour le CAUE de l'Ardèche ;
- un calibrage du projet d'orientation devant tenir compte des charges de travail lié aux diverses sollicitations des collectivités ;
- des incertitudes financières liées à la future convention pluriannuelle de partenariat avec le Département.

Conseil d'administration du 15 décembre 2022



Le projet d'orientation présenté définit 4 grandes orientations et les actions qui ont semblé prioritaires. Il traduit :

- un investissement du CAUE vers des actions favorisant sobriété et frugalité, adaptation au changement climatique ;
- un engagement du CAUE pour favoriser l'innovation dans les projets d'aménagement ;
- une volonté de développer un axe pédagogique fort ;
- un accent mis sur les actions de sensibilisation et une place confortée pour les actions culturelles ;
- un souhait de plus valoriser chaque action portée par le CAUE (fiches, vidéos, ...) ;
- une manière de travailler qui affirme la place des démarches participatives ;
- une pré-identification de partenaires à mobiliser (DEP 07, ADT, ALEC, PNR, etc.) ;
- une inscription du CAUE dans l'ingénierie départementale et dans l'animation de réseaux pour répondre aux besoins des collectivités

4 axes de travail identifiés :

AXE 1 : Un accompagnement engagé face à l'urgence climatique et Environnementale, un CAUE agitateur d'idées

AXE 2 : une volonté d'innovation, un CAUE facilitateur d'expérimentation. Avoir un « pas d'avance », une plus-value

AXE 3 : Le partage d'une culture commune de la qualité du cadre de vie : un CAUE passeur d'idées. La sensibilisation des publics, une mission essentielle

AXE 4 : Une équipe CAUE engagée pour le changement de pratique. L'adaptation de l'équipe au contexte départemental et aux enjeux du changement climatique, donner l'exemple.

- 22 actions (niveau équivalent au précédent projet d'orientation)
- 7 actions totalement nouvelles N°5,7,8,10,17,18, 20.
- 15 actions :
 - o qui s'inscrivent dans le prolongement du précédent projet d'orientation avec adaptation ; avec un accent mis sur « adaptation au changement climatique », sobriété/frugalité ;
 - o qui « rendent visible l'invisible » c'est à dire les missions classiques du CAUE qui ne sont pas forcément mises en avant ;
 - o qui font évoluer certaines pratiques d'accompagnement des collectivités ;
 - o qui renforcent le CAUE comme acteur important dans l'accompagnement des collectivités en lien avec différents partenaires institutionnels ou associatifs.

Un phasage :

- préparation nouvelles actions en 2023
- Conduite d'actions reconduites dès 2023
- Calibrage avec 120000 euros de fonds propres CAUE sur les 4 années (calcul sur la base d'un reversement TA à hauteur de 800000 euros/an) pour aller chercher d'autres financements : leader, massif central...

CF

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

	2023		2024		2025		2026		Budget global	Commentaires
	Budget global	Budget CAUE	Budget global	Budget CAUE	Budget global	Budget CAUE	Budget global	Budget CAUE		
Accompagnements des collectivités		TP RH		TP RH		TP RH		TP RH	0	Convention collectivités
Etudes partenariales			5000	TP RH			5000	TP RH	10 000	Convention partenariat dont ADT
« Bons plan (t)s »	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	12 000	
Permanences de conseil architectural		TP RH		TP RH		TP RH		TP RH	0	
Appel à Envie « reconquête centre-bourg »			30000	5000		TP RH			30 000	CIMAC? LEADER?
Mobilisation enseignement supérieur, « Etudiants en résidence »			10000	5000			10000	5000	20 000	LEADER? PNR? ADT?
« Couleurs de village »			20000	3000			20000	3000	40 000	Partenaires à identifier
Intervention « cours d'école/college »	12000	TP RH	12000	TP RH	12000	TP RH			36 000	DRAC? DREAL?
Valorisation de constructions « inspirantes »	500	500	500	500	500	500	500	500	2 000	
Outils de sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère		TP RH	15000	3000			15000	3000	30 000	LEADER? PNR? PAH? CDC?
Les rendez-vous du CAUE	4000	4000	4000	4000	10000	6000	4000	4000	22 000	Partenariat à identifier
« Lieux ordinaires pour beaux projets culturels »			30000	5000					30 000	Partenariat à identifier
Formation des professionnels	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	4 000	Partenariat ALEC/PNR
« Prends ton casque »	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	4 000	
Urba Session	4000	2000	4000	2000	4000	2000	4000	2000	16 000	LEADER? PNR?
« Réseau des acteurs de l'urbanisme »	500	500	500	500	500	500	500	500	2 000	Partenariat PNR
« Réseau départemental du paysage »	6000	TP RH	3000	TP RH	3000	TP RH	3000	TP RH	15 000	DREAL journée paysage
Création d'une offre pédagogique			5000	5000		TP RH		TP RH	5 000	
Contribution à l'ingénierie départementale	TP RH	TP RH	TP RH	TP RH	TP RH	TP RH	TP RH	TP RH	0	
« Atelier du CAUE »			1000	1000	1000	1000	1000	1000	3 000	
Nouveaux modes de faire / Formations collectives « E »	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	16 000	
Nouveaux outils de communication	4000	4000	4000	4000	3000	3000	3000	3000	14 000	
Budget annuel	40000	20000	153000	47000	43000	22000	75000	31000	311 000	Budget global 2023/2026
									120 000	Budget CAUE 2023/2026

Hervé OZIL souligne l'importance de l'action reconquête des centres-bourgs, enjeu très prégnant. Jérôme Damour ajoute que l'idée est de travailler sur 3 communes afin de sélectionner des équipes de maîtrise d'œuvre de remettre sur le marché des logements publics vacants. Un chercheur travaillera sur la question de la vacance : obstacles, pistes

Robert Roux note qu'il il faudra communiquer pour mettre en valeur cette action.

Guy BOUCHER soulève la difficulté de reconquête des centres-bourgs alors que la majorité des logements sont privés et les propriétaires peu enclins à faire des travaux.

Il revient aussi sur le phasage des actions non discuté en groupes de travail. Le directeur répond que certaines actions sont faciles à mettre en œuvre, d'autres nécessitent un investissement important au quotidien.

Le Président ajoute que ce projet est conditionné aux partenaires notamment le Département. L'ossature est constituée et il sera finalisé dans un 2^{ème} temps avec confirmation des enveloppes budgétaires.

La proposition de projet d'orientation 2023/2026 est mise au vote.

Le projet d'orientation 2023/2026 est validé à l'unanimité des membres présents.

Le Président remercie tous les administrateurs, l'équipe et la direction de ce travail et souhaite une présentation de ce projet d'orientation à la presse et aux partenaires, la communication autour de ce projet d'orientation devra être appuyée.

4. Budget prévisionnel 2023

Le Président fait un point sur le budget 2022 intermédiaire :

CF

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

	Prévisionnel CA 30/05/2022	Prévisionnel / réalisé au 06/12/2022
Charges fonctionnement	155 342	159 509
Charges programme actions	57 000	29 083
Charges personnel	744 070	712 778
Total dépenses	956 412	901 370

Au niveau des recettes :

	Prévisionnel CA 30/05/2022	Prévisionnel / réalisé au 06/12/2022
Recettes	930 012	882 223
Recettes programme actions	26 400	19 146
Prélèvement trésorerie	200 835	144 646
Total recettes	962 235	901 370

Le Président souhaite stabiliser le coût de la structure pour mettre en place un plan de charge avec une équipe pérennisée.

Les réserves doivent être égales à ¼ du budget.

Il précise que 60% des conventions échues non payées sont rentrées en trésorerie. Dans le futur il faudra renforcer la vigilance afin d'éviter les retards de paiement.

Le budget prévisionnel 2023 a été calibré au plus juste de ce qu'il est possible de faire :

LES CHARGES :

Les charges s'élèvent à 987 417 €.

- les charges de fonctionnement sont d'un montant de 165 264 €.
 - A retenir :
 - intégration augmentation générale fluides + 5,2 % (+8% pour le gaz)
 - Stabilité globale des charges (pas de nouvelles dépenses sauf anticipation renouvellement photocopieur, baisse du montant des contrats de téléphonie mobile, intégration de l'assistance informatique)
- Le programme d'actions est sur un montant de dépenses de 53 072 €.
 - Les actions les plus importantes financièrement sont :
 - les paysages mobilisés (11 000 €)
 - Cours d'école (12000 €)
 - Place aux femmes (8 500 €)
 - Réseau départemental du paysage (6000 €)
 - Les bons plan(t)s (3000 €)
 - Urba Sessions (4000 €)

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

CF

- Expositions (4000 €)
- Prends ton casque (1000 €)
- Les charges liées au personnel sont de 769 080 €.
Cette somme sert principalement à financer l'ensemble des salaires et charges de l'équipe technique. Pour faire face aux fortes sollicitations des collectivités tout en maintenant la capacité du CAUE à réaliser ses actions transversales : maintien en Contrat à Durée Déterminée pour 12 mois d'un paysagiste sur mi-temps

LES RECETTES :

Le montant des recettes s'élève à 894 472 €.

- 700 000 euros proviennent de la taxe départementale d'aménagement (hypothèse augmentation 100000 euros de la convention financière qui lie le CAUE et le Département depuis 2016).
- les conventions signées avec les collectivités : 103 500 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités (conventions). Augmentation en partie liée à une hypothèse d'augmentation du barème.
- les adhésions, 12 500 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités (conventions et adhésions).
- 40 472 € proviennent des subventions liées au programme d'actions.

Le résultat de l'exercice 2023 serait de – 92 945 euros. Possibilité de prélèvement sur le fonds associatif.

Sur cette base, possibilité de boucler le budget 2023 :

- Sans marge pour faire face à des imprévus ;
- Sans possibilité d'engager de nouvelles actions « phares » du prochain projet d'orientation ;
- Avec un fonds associatif extrêmement réduit, trésorerie très limitée ;
- Mais cette situation n'est pas tenable sur 2024

Robert Roux demande au Président de suivre l'évolution du montant de la taxe d'aménagement qui doit être donnée par les services de l'Etat.

Christian FEROUSSIER n'a pas eu de réponse du Département sur ce point. Il souhaite que le CAUE fasse une demande officielle aux services de l'Etat et également au Département pour connaître le montant de la TA et sa répartition

Hervé OZIL ajoute que les administrateurs sont attentifs et mobilisés à cet égard.

La proposition de budget prévisionnel 2023 est mise au vote.

Le budget prévisionnel est validé à l'unanimité des membres présents.

5. Convention financière avec le Département 2023/2027

Contexte :

- Le Département est chargé par la loi d'instaurer la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA), en vue de financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le fonctionnement du CAUE.
- La principale source de financement du CAUE est liée à la TA.
- Une convention avec le Département signée en 2016 (avenants pour 2021 et 2022) a fixé la part de TA dévolue au CAUE à 600 000 euros/an.

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

CF

Enjeu :

A partir de 2023, il est nécessaire de traduire dans une nouvelle convention les principes financiers permettant la mise en place d'un mécanisme de financement alloué au CAUE par le Département afin d'assurer le fonctionnement du CAUE pour les cinq prochaines années, soit la période 2023/2027. Ces principes doivent constituer une garantie du Département vis-à-vis des charges de fonctionnement du CAUE, et donc vis-à-vis de la pérennité de ses missions.

Le CAUE a transmis en octobre 2022 au Département une proposition de convention pluriannuelle permettant de garantir les moyens nécessaires au fonctionnement de la structure et à la réalisation de ses missions dans les prochaines années :

- **Pour 2023/2026**, demande de reversement de la TA à hauteur de **800000€**.
- **A partir du 01/01/2026**, demande de reversement de la TA à hauteur de **850000€**.

Cette contribution doit permettre :

- d'assurer le fonctionnement du CAUE sur la durée de la convention
- de répondre aux objectifs du Département de conforter l'ingénierie territoriale.

C'est le minimum pour assurer un fonctionnement qualitatif du CAUE auprès des communes et communautés de communes ardéchoises.

Ces montants sont calculés de manière :

- à pérenniser l'équipe CAUE :
 - o stabiliser l'équipe pour répondre aux besoins du territoire
 - o intégrer des évolutions RH tel que point d'indice, évolution coût fonctionnement
- à permettre la conduite d'actions sans mettre en péril le fonds associatifs.

800 000 euros nécessaires dès 2024, 850000 euros nécessaires à partir de 2026 pour le fonctionnement du CAUE et la mise en œuvre du projet d'orientation.

Des échanges vont s'engager dès le mois de janvier 2023 pour une convention signée en mars et inscription dans le budget du Département en AP en mars.

Suite à cette demande restée sans réponse, Christian FEROUSSIER a sollicité un rendez-vous 3 semaines avant le vote du budget. Il a rencontré avec le Directeur du CAUE, la directrice générale du Département et le directeur adjoint des finances.

La directrice a refusé toute augmentation, le Président du Département devait en faire part à Christian FEROUSSIER. Aucune réponse officielle n'a été faite.

Après échange avec Christian FEROUSSIER, Le Département a proposé une augmentation de 100 000 euros pour 2023 et une discussion doit s'engager pour les années suivantes.

Christian FEROUSSIER n'a pas de réponse officielle à ce jour et insiste sur le fait qu'il ne faudra pas déroger au budget et qu'aucune économie ne sera faite sur le CAUE.

Les 800 000 euros demandés sur 2024 ne seront pas négociables.

Une réunion le 21 décembre au Département avec le responsable administratif et financier va se tenir pour travailler une nouvelle convention financière.

Jérôme DAMOUR informe de l'inquiétude des salariés face à ce flou.

Le Président portera la voix du CAUE au Département, aucune économie du Département ne sera faite sur le CAUE.

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Robert Roux insiste sur le fait que ce reversement d'une partie de la TA n'est pas de l'argent du Département c'est l'argent de la TA qui par la loi doit être reversée au CAUE. C'est un dû pas une obole que le CAUE demande.

Laure VIGNERON remarque que quand on détaille le prévisionnel, si les 700 000 euros n'étaient pas garantis le CAUE serait à la côte d'alerte. Une lisibilité sur 2023 et pluriannuelle sur les années suivantes est nécessaire. Les marges d'adaptation sont très faibles par rapport aux ressources humaines.

Le Président répond que le Département se positionne sur des conventions annuelles et non pluriannuelles. Juridiquement on peut revoter une convention chaque année mais l'engagement peut être sur plusieurs années pour que la structure ait une lisibilité.

Patrick YIU par délégation du représentant du personnel absent ce jour, fait part de la réelle inquiétude de l'équipe qui est vécue comme un facteur peu motivant pour exercer la mission de service public du CAUE. Le service est toujours rendu avec qualité aux collectivités et ces dernières doivent être au courant des difficultés.

Le fonds associatif ne permet pas d'absorber les imprévus. Que souhaite la collectivité du Département comme service public rendu ?

Sandrine CHAREYRE a une certaine gêne vis-à-vis des salariés du CAUE car rien n'est fléché pour le CAUE dans le budget du département à la hauteur des besoins exprimés par le CAUE. Elle se sent impuissante en tant que conseillère départementale même si elle sait que Christian FEROUSSIER fait le nécessaire auprès du Département.

Christian FEROUSSIER ajoute qu'il était avec le Président du Département avant ce CA et lui a dit qu'il aurait un discours de vérité auprès des administrateurs du CAUE.

Patrick YIU ajoute que ce qui fait la qualité de l'équipe c'est la pluridisciplinarité, à ce jour il n'y a plus de paysagiste titulaire au sein de l'équipe.

Christian FEROUSSIER entend mais il veut auparavant que le Département prenne ses responsabilités

Le CAUE va adresser un courrier officiel au Président du Département pour demander la position du département sur le montant alloué au CAUE pour 2023 et les 3 années suivantes avec une réponse avant le prochain CA du mois de mars. Seront mis en copie de ce courrier les membres du CA, Christian FEROUSSIER Vice-Président du Département et Sandrine CHAREYRE. La réponse sera rendue publique.

Patrick YIU ajoute que le CAUE est pris dans une double contrainte : de nombreuses sollicitations des communes avec un travail fait au plus proche du territoire, et des moyens qui ne sont pas alignés. La réaction de l'équipe va être rapide.

Francis DOUILLET indique qu'il faut arriver à démontrer que le CAUE rapporte : ce n'est pas de la dépense pour le Département mais ça crée un bénéfice. Le Président ajoute que ce n'est pas un coût pour le Département mais une richesse.

Patrick YIU rétorque que ce n'est pas un coût, c'est la taxe d'aménagement.

Robert Roux craint la démobilisation des salariés si le Département ne soutenait pas la structure.

Christian FEROUSSIER indique qu'il faut un signe fort envoyé rapidement.

Patrick YIU questionne les représentant de l'Etat par rapport à la loi : cette situation de la TA sur sa redistribution au CAUE ne passe pas.

Jérôme DAMOUR ajoute que la taxe n'est pas détournée elle est affectée aux ENS, au CAUE, au grand site : combe du Pont d'Arc pour de futurs investissements ENS.

Céline VIDALLET ajoute que suivant les départements, les CAUE sont plus ou moins dotés et il y a des départements où il n'y a pas de CAUE. Le Département peut arbitrer cette redistribution de la TA.

Laure VIGNERON : la gestion de ce fonds collecté n'est pas remis au département, une liste d'affectations est possible, il n'y a pas de cadre figé à ces attributions. Elle va vérifier les orientations qui existent par rapport à la gestion de ce fonds à son sens, il n'y a pas de réserve affectée au CAUE.

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

CF

Laurence ALLEFRESDE : il n'est pas possible que les salariés soient dans l'incertitude. Il est nécessaire qu'officiellement une réponse soit donnée par le Département à une convention sur plusieurs années avec les fonds qui vont avec.

Robert ROUX rappelle la loi : ce n'est pas une subvention, c'est la fiscalité que le Département encaisse qu'il doit retourner au CAUE.

Laure VIGNERON : le CD arbitre cette répartition.

Le conseil d'administration appuie la démarche d'un courrier au Département pour connaître le montant de la convention pour 2023 et les années suivantes ainsi que le montant de la taxe d'aménagement collectée et même courrier aux services de l'Etat. Le bureau et le CA seront informés des réponses.

6. Evolution du montant des conventions d'accompagnement

Le barème des conventions pour les collectivités a été fixé en 2012. Il a été établi en fonction de la population des communes et du potentiel fiscal par habitant.

Pour les intercommunalités, un barème a été établi en 2020 (ajustement par rapport au barème de 2012 qui ne faisait pas de distinction de barème selon le poids démographique de chaque intercommunalité).

Barème convention avec les communes établi le 13 janvier 2012							
Tranches établies en fonction de la population							
Nombre habitants	Montant actuel	Montant actuel -10%	Augmentation nette	Montant actuel +15%	Augmentation nette	Arrondi 10%	Arrondi 15%
0-250	2000	2200	200	2300	300	2200	+200
251-750	2500	2750	250	2875	375	2800	+300
751-1500	3000	3300	300	3450	450		3500
1501-2500	3500	3850	350	4025	525		4000
2501-5000	4000	4400	400	4600	600		4600
supérieur 5001	5000	5500	500	5750	750		5800
Modulation par rapport au potentiel fiscal par habitant							
0-300	Décote de 500 euros						
301-500	Maintien du barème						
501-750	Surcote de 500 euros						
supérieur à 751	Surcote de 1000 euros						
Barème convention avec les CdC établi le 03 février 2020							
Tranches établies en fonction de DGF							
DGF	Montant actuel	Montant actuel -10%	Augmentation nette	Montant actuel +15%	Augmentation nette	Arrondi 15%	
0-10000 habitants DGF	5000	5500	500	5750	750	5800	+800
10001-20000 habitants DGF	5500	6050	550	6325	825	6400	+900
2001-30000 habitants DGF	6000	6600	600	6900	900	6900	+900
30001 habitants DGF et +	6500	7150	650	7475	975	7500	+1000

L'évolution de ces barèmes préserve la solidarité territoriale et garantie pour toutes les collectivités un accès à l'accompagnement du CAUE.

Des simulations effectuées sur 2021 et 2022 indiquent une augmentation du produit de conventions d'environ 15000 euros par an (environ 100000 euros de conventions signées par an sur 2021 et 2022).

Le Président rappelle que ce barème reste hors champ concurrentiel : le CAUE conduit une mission de service public, le montant de la convention ne couvre pas le temps passé par les conseillers sur les différents projets.

La proposition de modification du montant des conventions est mise au vote.

La proposition de modification du montant des conventions est validée à l'unanimité des membres présents.

7. Protocole Télétravail

Sandrine CHAREYRE présente ce protocole qui fait suite à un protocole testé sur l'année 2021 et prolongé en 2022.

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

CF

A travers ce protocole, le CAUE de l'Ardèche propose de favoriser le télétravail afin :

- de contribuer à la transition écologique : le « E » de CAUE ;
- d'améliorer des conditions de travail et la qualité de vie ;
- d'inciter à structurer les temps de travail collectif pour une approche transdisciplinaire.

Ce dispositif a donné globalement satisfaction. Il permet au maximum 1 jour de télétravail par semaine pour les salariés à temps plein, la possibilité de télétravail est moindre pour les salariés à temps partiels en dessous de 80%.

Des ajustements ont été proposés pour mieux prendre en compte la question des déplacements et intégrer des évolutions logistiques (mise à jour du parc informatique notamment).

Exemple de modification : si réunion au Sud Ardèche, possibilité de télétravailler chez soi si cela évite un déplacement supplémentaire pour rejoindre les locaux du CAUE à Privas (gain temps de travail et limitation coût de déplacement).

Ce protocole se traduit par une Charte d'engagement au télétravail qui identifie les modalités pratiques de mise en œuvre du télétravail et les engagements du salarié et de l'employeur.

La proposition de « protocole télétravail » est mise au vote pour une mise en place au 1^{er} janvier 2023.

La proposition de « protocole télétravail » est validée à l'unanimité des membres présents.

8. Points divers

Groupe de travail « communication »

Un travail technique est en cours pour pré identifier les enjeux, les atouts et faiblesses actuelles et identifier des pistes d'amélioration.

Le directeur propose d'organiser une réunion en février 2023 avec les membres volontaires du CA qui s'étaient proposés lors du précédent CA.

Valeurs d'exemples

Le « Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement » est une démarche initiée par l'Union Régionale des CAUE pour valoriser des démarches qualitatives en matière d'architecture et d'aménagement de l'espace.

La première édition a permis de mettre en avant des réalisations ardéchoises : hameau des bogues du Blat à Beaumont, mobilier « Partage des eaux », aménagement d'un espace public « l'enclos » à Lanas.

La nouvelle édition est lancée depuis le 14 octobre 2022 avec appel à candidature jusqu'au 27 janvier 2023.

N'hésitez pas à nous faire part de réalisation qui pourraient candidater : école, mairie, logements privés ou publics, aménagement d'espaces publics, etc.

Entre le 27 janvier et le 30 avril, un jury départemental devra être organisé par le CAUE pour transmission de candidatures au jury régional qui se réunira en juin 2023. L'annonce des résultats se fera en octobre 2023.

N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt pour participer au jury départemental.

Conseil d'administration du 15 décembre 2022

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04
Fax : 04 75 64 01 30
caue-07@wanadoo.fr

Décision ressources humaines

Le Président, suite à cette année 2022 difficile pour les salariés (nombreuses sollicitations des collectivités, absence de salariés, départ du directeur) propose un chèque cadeau pour l'ensemble des salariés : c'est un geste de reconnaissance du travail accompli.

Dates à venir

Vœux au personnel le 17 janvier buffet et galette, invitation aux membres du CA.

Prochain CA (hors vacances scolaires) : Proposition jeudi 02 mars 18h, un autre en mai date à définir

Prochaine AG : Proposition jeudi 08 juin + intervenant extérieur

L'ordre du jour étant épuisé, Christian FEROUSSIER remercie les participants de leur attention, les invite à partager un moment de convivialité, souhaite ses meilleurs vœux à tous. La séance est levée à 20 heures 30.

Le Président

Christian FEROUSSIER



Conseil d'administration du 15 décembre 2022